

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 65 (1992)

Heft: [6]

Artikel: Libres propos du Président FSEP

Autor: Moser, Henri

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libres propos du Président FSEP

Les documents du projet de «*Reconnaissance des certificats de Maturité cantonaux*» soumis à la consultation jusqu'au 31 mars 1993, ont été remis aux présidents des Groupements d'écoles de Maturité. MM. Chinal et Grassl, après étude et discussion avec les membres, remettront un texte commun à la FSEP, qui le transmettra au Département fédéral de l'intérieur. Comme il s'agit des Maturités cantonales, de nombreux aspects de la réforme proposée ne nous concernent pas. Toutefois, chacun sait que le principe général sera appliqué aux examens fédéraux. Il convient donc d'émettre quelques avis. Le plus important sera sans doute de faire des propositions nouvelles sur l'organisation des examens fédéraux. *Le règlement actuel est caduc*. Je souhaite que personne n'ait l'idée de l'actualiser, mais au contraire d'en créer un nouveau sur d'autres bases.

Le moment est idéal pour faire passer un certain nombre de principes réalistes ignorés des textes actuels et de l'usage qui s'est progressivement établi.

Je mentionne à titre d'exemples et dans le désordre:

- le partenariat des écoles privées, dans les textes et dans les faits
- la procédure d'inscription
- le coût des examens

- la décentralisation des examens écrits
- l'organisation des sessions
- l'établissement d'une liste de sujets faisant l'objet des examens (par année ou tous les deux ans) par analogie au baccalauréat français ou aux écoles publiques en général
- le système de notation (celui qui est proposé par les écoles publiques n'étant pas évidemment pas applicable), etc. ...

Tout cela revêt une importance particulière. Il suffit de lire l'article 6.5, 2^e alinéa de la consultation:

«Pour les examens de Maturité libres, dits examens « fédéraux », les objectifs d'enseignement sont en principe les mêmes, mais le PEC (Plan d'études cadre) ne peut s'appliquer sans adaptations ou modifications préalables. Ces examens feront l'objet d'une réglementation particulière dont les détails ne peuvent être mentionnés ici.»

Les termes mêmes sont révélateurs:

- Examens de Maturité libres, est-ce à dire candidats libres, autodidactes complets?
- Les examens dits « fédéraux »: les guillemets sont particulièrement déplacés et la formulation plutôt inquiétante!

C'est évidemment une interprétation personnelle de l'auteur de ces lignes qui souhaite, avant tout, rendre attentif et provoquer une réaction.

Je reviendrai, dans un prochain article sur le projet de *Revue Suisse d'Education* et les réponses et suggestions formulées par les partici-

pants au dernier congrès. Je remercie tous ceux qui ont bien voulu exprimer un avis.

Je souhaite, avec les vice-présidents et notre secrétaire que les membres de la Fédération n'hésitent jamais à nous faire part de leurs sentiments, leurs avis ou leurs conseils.

Le Comité directeur étudie, en ce moment, d'intéressantes propositions de M. Jean-Pierre Dupasquier.

Le premier «chèque formation»

On en parlait depuis des années. Les sceptiques, toujours très nombreux, n'y croyaient pas. C'est donc avec plaisir que j'annonce la création du premier «chèque formation», une réalisation exemplaire du CECA (Conseil de l'éducation des adultes) de Genève. Un règlement du Conseil d'Etat a fixé son entrée en vigueur au 28 mai 1992.

But

Apprentissage du français pour étrangers non francophones.

Généralités

Des cours de français pour étrangers non francophones sont organisés selon le règlement du Conseil d'Etat et un plan d'études précis établi pour le CECA. Ils sont dispensés dans les institutions d'utilité publique ou les écoles privées accréditées par la com-

mission de coordination de la formation.

Pour être accréditées, les écoles privées doivent s'engager à appliquer le programme et les méthodes d'enseignement clairement définis (leurs représentants ont participé à l'élaboration de la méthode).

L'objectif de la formation est de permettre à des étrangers non francophones d'acquérir les bases linguistiques nécessaires à une communication de tous les jours et d'envisager, le cas échéant, l'entrée dans une formation professionnelle.

Conditions d'admission

Des chèques de formation sont délivrés aux titulaires:

- a) d'un permis de saisonnier
- b) d'un permis B remis après la stabilisation d'un travailleur saisonnier
- c) d'un permis B remis dans le cadre du regroupement familial des personnes désignées sous lettre b.

Programme cadre

La formation comporte un total de 300 heures de cours (réparties en 4 modules de 75 heures, comprenant l'enseignement et l'administration des tests). A la fin de chaque module, le candidat reçoit une attestation signée par la direction de l'établissement. Un certificat cantonal est délivré aux personnes qui ont suivi le 4^e module et achevé la formation.

Chèques formation

Les chèques formation peuvent totaliser au maximum 150 heures de cours par personne. Les ayants droit ne reçoivent qu'un chèque de 75 heures à la fois (valeurs frs. 900.-). Le premier chèque est remis contre une taxe d'inscription de frs. 25.-.

Le candidat va ensuite se présenter dans l'établissement de son choix (écoles accréditées). Il remet le chèque et passe le test d'entrée.

Les établissements encaissent leurs chèques auprès de la centrale de paiement.

Il convient de signaler qu'aucun supplément ne peut être exigé des élèves au bénéfice d'un chèque.

C'est à notre connaissance, la première réalisation de ce type. A Genève, trois écoles privées ont demandé et obtenu leur accréditation. On évalue la population concernée par ces cours à 1500 personnes environ sans compter les nouveaux arrivants, certes moins nombreux dans la conjoncture actuelle.

Il reste à espérer que cet exemple sera suivi par d'autres cantons et dans d'autres domaines. Chacun reconnaît (syndicats, Etat et institutions) que c'est la formule la moins coûteuse pour la collectivité et qui évitera de nombreux gaspillages en faisant appel à la responsabilité et l'initiative des bénéficiaires.

Henri Moser

Wichtiges Datum

Die Generalversammlung 1993 findet am

Samstag, 15. Mai 1993,
ca. 10.00 Uhr,

in der Thunerseeregion

statt. Bitte reservieren Sie sich schon heute diesen wichtigen Termin in Ihrer Agenda.

Date importante

L'assemblée générale 1993 aura lieu le

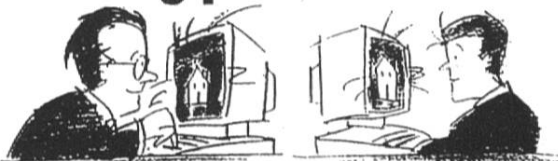
samedi 15 mai 1993

à 10 heures env.

dans la région du lac de Thoune.

Veuillez noter aujourd'hui déjà dans votre agenda cette date importante.

Bildung per Bildschirm:



SYSNET. Das Hilfsmittel für den Lehrer im Informatik-Unterricht.

Wer Informatik vermitteln will, braucht jetzt keine Wandtafel mehr. SYSNET, das didaktische Netz, wurde von der SYSTOR für den Einsatz in Schulen entwickelt.

Es unterstützt via Bildschirm den Dialog zwischen Lehrer und Schüler. Also ergänzen, erklären, korrigieren, kurz, praktischer Unterricht z. B. direkt am IBM Personal Computer.

Wer immer per didaktischem

Netz unterrichten möchte, der sollte alles über SYSNET wissen. Ein System, das voll und ganz überzeugt.

Vergewissern Sie sich von den Vorteilen dieses internen didaktischen Bildübertragungssystems. Sie schreiben oder rufen an unter dem Stichwort SYSNET. Gerne offerieren wir eine Demonstration oder senden Ihnen Unterlagen.

SYSTOR AG
Jungholzstrasse 43
8050 Zürich
Telefon 01-306 95 00
Telefax 01-306 95 01



SYSTOR
Ihr Informatik-Partner





EXBIT SCHULEN AG
Militärstr. 84, 8004 Zürich
Tel. 01/242 50 56

***Arztgehilfin mit
Diplom DVSA***

Arztsekretärin

Sprachen · EDV